

SNUipp Val d'Oise

Infos

n° 124 octobre 2008



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé le vendredi 10 octobre 2008

Les masques tombent !!!

Un ancien Ministre de l'Education Nationale déclarant que les Rased sont voués à disparaître... L'actuel Ministre transformant les enseignants de maternelle en dame-pipi.... Ils ne se gênent plus, ils se lâchent !

Et naturellement, se lâcher contre l'école, c'est lâcher l'école, les élèves et leurs familles et les enseignants. C'est abandonner l'ambition collective et nationale d'offrir une éducation à tous les enfants.

Ces multiples déclarations pourraient se limiter à des provocations si elles n'étaient pas accompagnées d'une politique budgétaire désastreuse. En effet comme nous l'avions annoncé, les économies budgétaires n'ont pas épargné longtemps le 1er degré. Le projet de budget 2009 prévoit 6 000 suppressions d'emplois dans les écoles élémentaires et maternelles... Projets d'autant plus graves que l'argument de baisse d'effectifs servi jusqu'à la nausée pour le secondaire, ne s'applique pas au 1er degré puisque 15 400 élèves supplémentaires sont attendus en septembre 2009.

De la disparition programmée des Rased à la réapparition des EPEP, tout est réuni pour changer en profondeur l'école. Pour ceux qui avaient encore des

doutes, le passage de 26 à 24h d'enseignement hebdomadaires n'a pas d'autres objectifs que de renforcer la politique de réduction des moyens.

Toute cette politique d'abandon s'accompagne en même temps d'une volonté de remise en cause des droits et des espaces d'expression des enseignants : tels sont entre autres les objectifs de la lettre ministérielle du 5 septembre sur les réunions d'information syndicales et la loi sur le service minimum d'accueil.

Nous ne pouvons pas laisser ainsi traiter l'école et les enseignants. Nous ne pouvons pas laisser ce ministre démanteler le service public d'éducation.

Avec les parents, avec les associations complémentaires de l'éducation, il nous faudra être nombreux le dimanche 19 octobre à Paris pour dire notre exigence d'un service public d'éducation qui ne renonce pas à ses ambitions et obtenir des moyens à la hauteur de l'enjeu de société qu'il représente. Avec tous ceux engagés dans cette manifestation, il nous faudra aussi poursuivre et amplifier toutes les actions afin de s'opposer à ce projet de budget catastrophique pour les écoles.

Tous à Paris le 19 octobre ! Et autour du SNUipp lors des réunions, lors des élections et dans la syndicalisation.

*Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental du SNUipp 95*

**Manifestation nationale pour l'Education
Dimanche 19 octobre Paris**
Place d'Italie 13h

**Mercredi 19 novembre 2008 : réunion d'info syndicale
avec Benoît Falaize - chercheur à l'INRP
Ouvverte à tous ! Infos sur <http://95.snuipp.fr>**

Sommaire

Edito	p 1
Epep, retraite...	p 2
Budget, 19 octobre...	p 3
Programme, maternelle	p 4
SMA, 60 heures	p 5
RASED, ISSR...	p 6
Elections prof.	p 7
Bulletin d'adhésion	p 8

Ce bulletin destiné à toute la profession est financé par les adhérents du SNUipp

Rejoignez-nous

en renvoyant le bulletin
d'adhésion page 8 de ce journal !

Ce bulletin est adressé à tous les enseignants du Val d'Oise.



**Tous Mobilisés !
Dimanche 19/10
dans la rue !**



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Revoilà les EPEP !

Depuis quelques années, la mise en place des Établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) est une volonté du gouvernement. Les déclarations de Xavier Darcos dans son audition par la commission culturelle du Sénat, début juillet 2008, sont très claires : "Je le répète, j'espère pouvoir dans le premier trimestre qui arrive, faire faire une avancée considérable sur la question de l'Établissement public du premier degré. Pour ne pas dire une avancée définitive*". Ces EPEP réuniraient plusieurs écoles en une seule structure administrative et dont les directeurs seraient totalement déchargés.

Le jeudi 25 septembre 2008, trois députés UMP ont déposé une proposition de loi relative à la création des EPEP, "préparée en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale".

La proposition de loi rend obligatoire la création d'EPEP "à partir de 15 classes". Celle-ci devient facultative à compter de 13 classes. Le texte ouvre la possibilité aux écoles de moins de 13 classes de se regrouper, pour se constituer en EPEP.

Composition

Selon la proposition de loi, le conseil d'administration de l'EPEP sera composé de 13 membres : le directeur de l'établissement, quatre représentants de la commune ou des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), trois représentants élus des personnels enseignants et un représentant élu des personnels non enseignants et quatre représentants élus des parents d'élèves. Le président du conseil d'administration est élu par les membres du conseil d'administration qui peuvent choisir

* 500 postes administratifs sont déjà budgétés pour 2009.

Les retraité(e)s dans l'action...

L'augmentation de 1,36% des pensions sur l'année 2008 est des +3,6% de l'indice des prix gouvernemental !

La vie devient de plus en plus chère et un grand nombre de retraité(e)s ne s'en sort plus ! Tout augmente : légumes +10,5%, fruits +15,4%, logement, énergie, les carburants, les transports...

L'habillement et les loisirs deviennent inaccessibles pour un nombre de plus en plus grand. Sans oublier la question de la santé avec l'instauration de nouvelles franchises médicales, le déremboursement des médicaments, le coût de l'hébergement en maison de retraite, le prix du service d'aide à la personne...

Et pourtant, les 13 millions de retraités représentent une force sociale dans la société.



Ils ne sont pas un boulet, mais un atout pour l'économie.

Ils sont un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi dans le loisir, le tourisme mais aussi pour la santé, l'aide à la personne... Les moyens d'augmenter les pensions existent.

C'est pourquoi, le jeudi 16 octobre, à l'appel de toutes les organisations syndicales retraitées du Val d'Oise, nous demanderons :

- la fixation du minimum de retraite au niveau du SMIC ;
- le relèvement de la pension de réversion à 75% de la retraite initiale ;
- le retour à l'indexation de l'évolution des pensions sur les salaires ;
- une répartition plus équitable des richesses nationales.

Manifestation
jeudi 16 octobre
Sèvres Babylone 14h

Ecole de Persan

Une collègue d'une école de Persan a été agressée par un de ses élèves le 26 septembre. Ce triste fait divers, aussi exceptionnel que condamnable, a suscité une émotion légitime dans toutes les écoles. Dès qu'il a été informé de cet incident lundi matin, le SNUipp est immédiatement entré en relation avec les collègues de l'école pour les assurer de son soutien et de la solidarité de l'ensemble de la profession. Il a été constamment en contact avec eux dans la période où la surexploitation médiatique est apparue sans limites. Il n'a cessé de rappeler, à tous les échelons, aux autorités hiérarchiques son attente d'un réel soutien aux collègues concernés et son exigence de voir développés les moyens humains nécessaires dans les écoles, en particulier pour ce qui concerne la prise en charge des élèves en difficulté et en souffrance psychologique.

Evaluations

Les nouvelles évaluations CE1 - CM2 ont été présentées aux inspecteurs les 2 et 3 octobre. Elles comprennent 60 items en français et 40 en maths.

A l'issue des tests les élèves seront définis comme "en grande difficulté" s'ils ont moins de 33% de réponse exacte, en "maîtrise insuffisante" de 33 à 50%, "à consolider" de 50 à 66%.

Ces résultats seront communiqués aux parents. Mais les résultats des écoles ne seront pas publiés. Sur ce point Xavier Darcos a fait machine arrière.

Ce nouveau système d'évaluation soulève de nombreuses inquiétudes : la difficulté supérieure aux évaluations précédentes aurait-elle pour but de placer artificiellement des élèves en difficulté ? Le dispositif a-t-il été testé ? Est-il nécessaire pour connaître l'efficacité du système éducatif de faire passer ces tests à tous les élèves plutôt qu'à un échantillon représentatif ?

Triste nouvelle

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris récemment le décès de Maurice Bonzom en février dernier. PEGC, il a été un de ceux qui ont milité, dans les années 80-90, pour l'amélioration des conditions de travail de cette catégorie de personnels et pour la dignité de la profession.

Suivant aujourd'hui le chemin tracé, avec d'autres, par ce camarade exigeant et pugnace, nous poursuivons aujourd'hui son combat pour la réussite de tous les élèves. Par ces quelques mots, nous souhaitons assurer Nelly son épouse et tous ceux qui ont milité avec Maurice de notre sympathie.

Retoqué !

Les annonces faites par le Premier ministre sur les modifications significatives apportées au décret EDVIGE constituent un indéniable premier succès pour tous ceux qui se sont mobilisés. En effet elles transforment l'architecture même du décret que nous contestions et donnent raison à l'essentiel des critiques portées par le recours engagé par 12 syndicats et associations. Il n'en reste pas moins que le maintien d'un fichage des enfants à partir de 13 ans sur la base de présomptions n'est pas acceptable et qu'il faut en obtenir le retrait. Un débat public démocratique doit s'engager sur les libertés publiques et les garanties à apporter face aux risques que comportent les fichiers.

Pour obtenir l'abandon
du fichier "EDVIGE"



6000 postes en moins pour le primaire !

Le projet de budget 2009 est catastrophique pour l'Éducation Nationale ! Après la suppression de 11 200 postes en 2008, ce sont 13 500 emplois que le gouvernement veut faire disparaître dans l'éducation en 2009 dont 6000 pour le premier degré. C'est une immense régression qui se confirme.

Derrière l'affichage mensonger de la création de 500 postes pour tenir compte de l'évolution démographique (plus 15 400 élèves attendus), ce sont bien des milliers d'enseignants qui vont manquer à la rentrée 2009 dans les écoles.

Des enseignants qui travaillent avec des petits groupes d'élèves en difficulté dans les RASED, des enseignants qui assurent les remplacements de congés maladie ou de maternité, en passant par les stagiaires qui effectuent les décharges des directeurs d'école, ou permettent le départ en formation continue, ou assurent la mise en place des TICE à l'école, seront beaucoup moins nombreux.

Aux classes plus chargées, s'ajoutera la remise en cause de l'aide aux élèves en difficulté et de multiples actions liées aux TICE, aux langues vivantes et à la formation. Après le « débrouillez-vous » sur les 60 H, la remise en cause de la maternelle, cette annonce constitue une immense régression qui confirme le renoncement à une école publique au service de la réussite de tous.

En même temps qu'il supprime ces moyens, notre ministre conduit des réformes qui induisent très clairement un recul en matière d'éducation. Finie la scolarisation précoce, terminée l'ambition de la réussite de

Détail des mesures pour le 1er degré :

- **Rased (E et G) :** 3000 suppressions. Ils seront réaffectés sur des postes classes (plus d'un poste sur 4).

- **Postes classes :** 500 créations. Pour 16000 élèves supplémentaires soit un poste pour 32 élèves.

- **MAD (Mis à disposition) :** 500 suppressions de postes. Postes mis à disposition des mutuelles et des associations.

- **PE2 :** Cela représente 6 000 stages de formation continue en moins, 3 000 postes filés (décharges direction, stages).

tous les élèves, torpillée la discrimination positive pour les ZEP, coulée l'égalité des chances : ce n'est assurément pas ainsi que l'avenir de la jeunesse doit se préparer.

Nous ne pouvons pas laisser ce gouvernement traiter ainsi l'école et les enseignants ! Nous ne pouvons pas laisser ce ministre démanteler le service public d'éducation ! Nous devons réagir !

Avec les parents, avec les associations complémentaires de l'éducation : il nous faudra être nombreux le dimanche 19 octobre à Paris. Pour dire notre exigence d'un service public d'éducation qui ne renonce pas à ses ambitions et obtenir des moyens à la hauteur de l'enjeu de société qu'il représente. **Il nous faudra aussi poursuivre et amplifier les actions afin de s'opposer à ce projet de budget catastrophique pour les écoles.**

Taux à 35%

Au ministère de l'Éducation nationale, le taux de non-remplacement des fonctionnaires partant en retraite sera de 35%.

C'est ce qu'a indiqué le ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances (PLF) 2009 en conseil des ministres vendredi 26 septembre 2008.

Concours "light"

3000 fermetures de postes aux concours de recrutement des professeurs des écoles : c'est autant d'emplois en moins pour les jeunes.

C'est la fin des "PE2"... en attendant l'embauche au niveau Mastère...

Une réforme du recrutement et de la formation largement guidée par une politique d'économie budgétaire. De plus, la mise en place, dès l'année prochaine, du recrutement au niveau mastère laisse un avenir très incertain pour ceux qui n'obtiendraient pas le concours ! Pourtant, nombre d'entre eux se sont engagés dans plusieurs années d'études pour ce métier.

Le SNUipp a lancé une pétition, appelle à se réunir dans les IUFM, à débattre de l'avenir de la formation professionnelle et à participer à la manifestation du 19 octobre 2008.

Non à la baisse des recrutements ! Donnons aux étudiants les moyens de réussir leur projet professionnel ! N'hypothéquons pas leur avenir

Dimanche 19 octobre 2008 : Manifestation nationale à Paris

Tract unitaire

**L'École c'est important,
c'est là que l'on prépare l'avenir...**

UN PAYS

Vous pensez que l'Éducation mérite d'être une priorité nationale ? Que la jeunesse doit être l'investissement principal de notre pays ? Que l'avenir de la jeunesse c'est notre responsabilité ?

Il faut en finir avec les suppressions de postes décidées de façon purement comptable, anticiper la remontée démographique, accompagner les transformations nécessaires, associer tous les acteurs de l'éducation.

UNE ÉCOLE

Vous voulez une École ambitieuse ? qui lutte contre l'échec scolaire ? qui vise la réussite de tous ?

qui combat les inégalités sociales ?

Cela suppose des moyens pour mettre en place une pédagogie adaptée à chaque élève, pour l'accompagnement des élèves, pour le travail en groupe, plus d'adultes dans les établissements, plus de travail en équipe, une relance de la politique des ZEP ...

UN AVENIR

Pour vous, l'École est l'affaire de tous, vous voulez avoir votre mot à dire sur son évolution ?

Le gouvernement multiplie l'ouverture de chantiers, ne définit pas toujours ses objectifs, pratique la concertation selon son propre calendrier, n'associe pas les parents d'élèves, les collectivités locales ...

Alors, mobilisons-nous pour réussir la manifestation du 19 octobre à Paris



DIMANCHE 19 OCTOBRE
Manifestation nationale
pour l'Éducation
13H - Place d'Italie - Paris
www.uneecole-votreavenir.org/

Un site

A l'initiative de 21 organisations de l'Éducation, dont le SNUipp - FSU, un site internet intitulé «une école votre avenir», destiné à mobiliser l'opinion publique contre «les suppressions de postes» et sur l'importance de «la place» de l'Éducation dans la société, a été ouvert :

www.uneecole-votreavenir.org/

Vous pouvez y télécharger le tract, l'affiche, connaître le parcours de la manifestation, signer l'appel...



Programmes : pédagogie en berne à l'Education Nationale

Le SNUipp publie les documents d'accompagnements censurés.

Après la publication des programmes que les enseignants des écoles avaient largement critiqués, le SNUipp avait appelé l'attention du ministre sur les documents d'application jusqu'ici édités par le ministère de l'Education Nationale.

En effet, ces documents constituent des aides précieuses pour les professeurs des écoles comme pour les formateurs en matière d'apprentissage de la lecture, de travail sur le langage en maternelle, de première scolarisation ou encore d'enseignement des sciences avec les documents "main à la pâte".

Le ministre vient de les supprimer du site du ministère de l'Education nationale. Cette décision est affligeante. Le ministre va-t-il maintenant demander aux inspecteurs de

l'Education nationale, aux conseillers pédagogiques et aux enseignants d'interdire l'utilisation de ces documents professionnels et de les détruire ?

On ne peut que condamner vivement cette attitude qui va à l'encontre de la liberté pédagogique et qui témoigne d'un profond mépris des enseignants et de leur travail. Le ministère ne peut se contenter du "débrouillez-vous" actuellement à l'œuvre, mais doit permettre et favoriser l'échange d'expériences entre équipes, la communication des résultats de la recherche pédagogique et leur publication.

Interdire l'utilisation et la publication d'un document conçu dans le cadre de « La main à la pâte », initiée par Georges Charpak, pour favoriser l'enseignement des sciences

à l'école témoigne d'un obscurantisme que l'on croyait révolu.

Le SNUipp rappelle qu'il sera toujours aux côtés des enseignants qui innovent, cherchent à améliorer leurs pratiques pédagogiques, s'approprient les résultats de la recherche et explorent des chemins qui favorisent la réussite de tous les élèves. C'est en ce sens qu'il a décidé de maintenir sur son site l'ensemble des documents jusqu'ici publiés par le ministère et d'inviter les enseignants, dans le cadre de la liberté pédagogique, à les utiliser librement.

Le SNUipp a renouvelé auprès du ministre de l'Education nationale sa demande du maintien de ces documents et a informé l'Académie des sciences de sa démarche. A consulter sur :

<http://95.snuipp.fr/spip.php?article998>

La maternelle dans la ligne de mire ?

Xavier Darcos : « La médaille d'or du mépris »

Après avoir imposé des réformes dont personne ne voulait, supprimé des postes d'enseignant et mis toute l'école dans l'embaras, le voilà méprisant sans détour le travail des collègues de maternelle. C'est une véritable honte et un scandale sans nom, de voir ainsi un ministre insulter ouvertement plusieurs milliers d'enseignants.

Xavier Darcos multiplie les annonces provocatrices vis-à-vis de l'école maternelle. Ainsi il n'a pas hésité à affirmer devant les sénateurs le 03 juillet 2008 : « Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits de l'Etat, que nous fassions passer des concours à bac + 5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? ».

Cette intervention témoigne d'une méconnaissance totale de l'école maternelle ! Quel mépris pour l'école maternelle et pour ses enseignants dont le rôle en matière d'apprentissage et de réussite scolaire est reconnu par tous !

Mais ne faut-il pas voir derrière cette déclaration provocatrice la volonté de cacher le fait que des élèves ne sont pas accueillis en cette rentrée. En effet, en raison de l'insuffisance du nombre de postes, ce sont 40 000 élèves qui auraient pu être scolarisés si le taux de scolarisation de 2005-06 avait été maintenu. Ils restent aujourd'hui à la porte de l'école. Le ministre considère-t-il qu'aucun travail n'est effectué en maternelle ? Ce n'est pas l'avis des parents d'élèves, et pourtant c'est ce que peut laisser penser l'absence de distribution des programmes aux parents de l'école maternelle.

L'école maternelle française constitue une référence et un exemple en Europe : elle est source de réussite et de progrès pour les élèves. Par respect des enseignants et des écoles maternelles, le SNUipp demande au ministre de retirer ces paroles blessantes et irresponsables qui jettent le trouble sur l'intérêt de la scolarisation en maternelle.

Réactions

L'école maternelle « n'est pas une école au rabais » a indiqué la FCPE. Elle n'acceptera pas que le ministre de l'Education nationale, "transfère les missions de l'école maternelle vers des structures d'accueil de la petite enfance, à charge, une fois encore, des municipalités".

Pour la FCPE, il est « indispensable » de conserver la qualité de l'école maternelle, en maintenant des « effectifs raisonnables » dans les classes, en « renforçant la formation des enseignants au développement psychomoteur des enfants », en scolarisant tous les enfants de trois ans et « ceux de moins de trois ans dont les parents le souhaitent sur tout le territoire ».

Le SNUipp a édité un "fenêtres sur cours" spécial maternelle ainsi qu'une carte postale. Voir ci-dessous.



Oh ! A la maternelle
on apprend !
Recto


A la maternelle on enseigne !

Assez de mépris monsieur le ministre,
Oubliez les couches et la sieste ! Sachez que la maternelle n'est pas une garderie. C'est un lieu de socialisation et d'apprentissage, où se construisent les premières réussites, et ce dès 2 ans. Devenir élève, c'est acquérir, par des activités multiples, l'autonomie qui permet de grandir. Commencer à travailler avec les autres, apprendre à s'exprimer et à communiquer. Développer ses capacités langagières, intellectuelles et motrices.

Nous vous demandons de retirer vos propos méprisants et de nous donner les moyens suffisants. La maternelle est une véritable école et doit le rester. C'est d'une école pleine d'ambition et d'avenir dont les élèves, les parents et les enseignants ont besoin.

DEPARTEMENT : ECOLE :
NOM(S) : SIGNATURE(S) :

Monsieur le Ministre
de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris



SNUipp - FSU

Verso

Une carte postale pétition éditée par le SNUipp

SMA (Service Minimum d'Accueil)

Le démantèlement continue

La loi n°2008-790, appelée SMA (service minimum d'accueil) votée le 20 août 2008

institue un "droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire". L' Art. L.133-1. indique que "Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire [...] bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève, [...]". **Cette loi est un double affront pour la profession :**

- Elle porte atteinte au droit de grève, acquis au lendemain de la 2^{de} guerre mondiale en même temps que

d'autres droits fondamentaux : sécurité sociale, développement de la fonction

publique...En effet, nous devons nous déclarer gréviste auprès de l'IEN 48 h ouvrables à l'avance par lettre

ou fax (pas de mail donc, ce qui augmente le délai...). Heureusement, chacun peut se rétracter le matin même ...

- C'est aussi la fin d'un service public de qualité puisque la loi laisse aux collectivités territoriales le soin de remplacer les maîtres par du temps de garderie sur de courtes absences... Quelle tromperie pour les familles... Quel désengagement de la mission d'éducation d'état... Quelles économies sur le dos de nos élèves !!! Chacun, conscient des missions inhérentes à la spécificité de notre profession est concerné par cette loi.

Ensemble, continuons à demander son abrogation !

Des maires refusent

De nombreux maires refusent la mise en oeuvre du dispositif de "droit d'accueil". Certains estiment que "nos jeunes méritent mieux qu'une simple garderie", d'autres ne voulant pas constituer de liste de personnes, "un maire n'a pas vocation à devenir le DRH de l'Éducation nationale". La loi instaurant un droit d'accueil impose aux maires de constituer des listes de personnes susceptibles d'encadrer les élèves en cas de grève des enseignants. «Le fait qu'il n'y ait pas besoin d'agrément pour les encadrants et que le maire soit responsable de la constitution de cette liste n'est pas dans l'intérêt des enfants»

FSU : les inspecteurs résistent !

Le SNPI, syndicat des inspecteurs et inspectrices de la FSU, refuse de recueillir et de transmettre les déclarations de grève des enseignants et s'est adressé en ce sens au ministre de l'Éducation nationale. En effet, la circulaire du 26 août 2008 relative à la loi instaurant un droit d'accueil dans les écoles permet aux Inspecteurs d'académie de déléguer aux IEN le recueil des intentions de faire grève des enseignants. Le SNPI-FSU, dans un communiqué, reproche également au ministre d'occuper "l'espace médiatique avec des sujets accessoires et douteux" alors que "les inspecteurs et les enseignants du premier degré tentent tant bien que mal d'organiser l'école sur la base de la plus grande réforme que celle-ci n'ait jamais connue". Enfin, le SNPI-FSU note que les inspecteurs font l'objet «d'injonctions de remontée de données chiffrées» de la part du ministère. Pour le syndicat, il faut préserver «l'essentiel, la réalité de l'école», c'est à dire «l'enseignant et ses élèves dans la classe». «L'action de l'école a besoin de temps, de calme et de respect».

Les 60 heures : affichage, bricolage et rideau de fumée

Le « Débrouillez-vous » du ministre a valeur d'aveu quant aux finalités du dispositif de cette nouvelle organisation comportant une réduction de deux heures d'enseignement pour tous les élèves et l'alourdissement de la journée pour d'autres. Les inégalités entre écoles, les inégalités entre temps de service, les différences de mise en oeuvre, les consignes autoritaires, les questions de transports, d'accueil, de responsabilité, la charge de travail supplémentaire, ... sont confirmées.

Le SNUipp rappelle qu'il est en désaccord total avec les mesures ministérielles qui ne répondent en rien aux besoins des élèves en difficulté. Il demande la réécriture du décret sur le temps de service des enseignants. Il décide de mettre en place un dispositif de suivi. Il interpelle le ministère de l'éducation nationale pour obtenir une remise à plat des rythmes scolaires et engagera une campagne en ce sens avec toute la communauté éducative.

Lors des réunions sur les différents secteurs du département organisées par le SNUipp Val d'Oise, la question de la réorganisation scolaire a été au centre des préoccupations sous tous ses aspects.

Ce dispositif, mis en place sans concertation avec la profession provoque une débauche d'énergie, de discussions, de temps de réunions dans les écoles que l'on préférerait voir dépenser pour une réelle réflexion sur des projets pour l'aide aux élèves en difficulté pendant le temps de classe.

La mise en place des 60 heures pour remplacer le samedi provoque en cette rentrée débats, pressions et colère.

1) Débats entre collègues sur :

- **comment** articuler les 60 heures avec les horaires déjà chargés, l'étude là où elle existe encore, l'accompagnement éducatif, la responsabilité des uns et autres, l'utilisation des locaux

- **à quoi ça va servir ?** comment peut-on aider les élèves dans un cadre aussi peu structuré où le temps d'intervention peut varier de 30mn à une heure 30, sans projet plus précis que du « soutien » et sans la formation adéquate....Quelle place et quel rôle pour les Rased ?

- **quelles conséquences ?** l'allongement de la journée, la stigmatisation des élèves en difficulté, un tri des élèves en faisant admettre aux familles qu'on ne peut pas les aider pendant le temps d'école, une inégalité de traitement des élèves et des enseignants sur tout le département, la disparition programmée des RASED, une division des collègues au sein des écoles, une débauche de paperasserie en tout genre....

2) Pressions de l'IA, des IEN et parfois des municipalités :

- **Certaines municipalités** pour imposer aux enseignants une organisation qui prenne en compte tous les services concernés.

- **Certains IEN** pour une mise en place la plus rapide pour montrer au ministre et à l'IA la bonne volonté de ses représentants. Pour mettre au pas les collègues qui commencent à mesurer l'étendue du problème et qui manifestent leur désaccord.

3) Colère des enseignants qui se sentent floués, pour ceux qui voyaient la dispari-

tion du samedi matin comme une bonne chose et qui réalisent que leur temps de présence à l'école s'allonge. Floués pour ceux qui pensaient pouvoir organiser leur temps comme ils le souhaitent et qui voient leur emploi du temps imposé par l'administration, quand il n'est pas dicté par la mairie. Colère des enseignants opposés à ce dispositif et le subissent, les obligeant à contribuer au démantèlement de l'École Publique.

Réagissons ! Ces 60 heures devraient servir à l'élaboration de stratégies et d'outils collectif d'aide aux enfants en difficulté, à la concertation avec les RASED, aux réunions avec les parents, à organiser de véritables conseils de cycle, à travailler en équipe....

Participez aux réunions locales pour élaborer des réponses collectives. Le SNUipp continuera à porter les propositions des écoles à tous les niveaux.

**TOUS
à la manif
Dimanche
19 octobre
Paris
Manifestation nationale
Place d'Italie 13h**

RASED : scénario catastrophe

Le ministre vient d'annoncer brutalement la fermeture dans le premier degré de 3000 postes spécialisés E et G. Cette décision, si elle était maintenue, conduirait à priver 150 000 élèves d'aides effectuées dans le cadre des RASED. Ce sont des territoires entiers dans lesquels le réseau ne pourra plus intervenir.

C'est la disparition de l'aide spécialisée qui est en cause. Volontairement le ministère a mis en parallèle soutien scolaire avec le dispositif des 60 heures et aide spécialisée. Ceci montre encore une fois la méconnaissance des dispositifs ou plus grave la minimisation des métiers pour que leur disparition ne se ressent pas dans les écoles.

Alors même que le ministre prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire une priorité, cette décision brutale, prise en dehors de toute concertation, est pour le moins paradoxale.

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales, les associations professionnelles et de parents interpellent le Ministre de l'Éducation nationale sur le devenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Le Val d'Oise avait déjà anticipé les choix budgétaires en ne proposant dans un premier temps aucun départ en formation G.

Devant la réaction des délégués du personnels et notamment ceux du SNUipp, les départs avaient été placés à 2 ce qui n'a pas fait taire nos inquiétudes.

En prenant en compte à la fois le silence pesant sur les missions du Rased, les questions de fermeture de poste et les provocations inadmissibles de l'ancien ministre Luc Ferry sur Europe1 l'actualité s'avère brûlante sur la question des aides spécialisées adaptatives.

Pour toute réponse, au détour d'un paragraphe du projet de budget 2009, on aura appris la suppression à la rentrée prochaine, de plus d'un quart des postes dévolus à la prévention et la remédiation des difficultés scolaires, les personnels étant « réaffectés » « au sein des écoles » en charge d'une classe.

Le SNUipp demande la levée de cette mesure et l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté.

Accompagnement éducatif

Pertes et profits

Notre ministère, celui de « l'éducation nationale » est en train de changer de nom : on parlera bientôt du « ministère du hors temps scolaire ».

Profits ?

Les heures supplémentaires payées aux enseignants volontaires assurant cet accompagnement, représentent une augmentation de leur pouvoir d'achat. Ces heures ne sont qu'une réponse individuelle aux problèmes de salaires. Cette solution dédouane l'état de son devoir de revalorisation de tous.

Le salaire des enseignants est depuis longtemps un sujet de conversation dans les salles des maîtres. Longtemps sujet « tabou », nous revendiquons maintenant un salaire plus conséquent au regard de la responsabilité et du désir de reconnaissance de notre métier.

Mais la défense et l'amélioration de nos salaires passent par la mobilisation de toute la profession pour en obtenir une évolution durable.

Pertes

L'accompagnement éducatif mis en place « en dehors » du temps scolaire doit faire l'objet d'un volet spécifique du projet d'école ! Imposé en cette rentrée aux écoles de

zone d'éducation prioritaire il sera étendu à toutes les écoles en 2009.

La responsabilité de l'équipe pédagogique est donc engagée pour des activités qui se dérouleront en dehors du temps d'enseignement. L'administration fait pression pour que l'équipe inscrive au projet des activités qu'elle n'encadrera pas puisque seuls les enseignants volontaires et d'autres intervenants extérieurs les encadreront.

Et quand il n'y a pas d'enseignant volontaire, qu'en sera-t-il de la responsabilité de l'école ?

Pourquoi le hors-temps scolaire qui ne concerne que les élèves et les enseignants volontaires devrait engager l'école, avec signature de convention par le directeur, contrôle de l'assiduité et vérification des contenus pour des activités qui peuvent même se dérouler à l'extérieur de l'école ?

Face à cette déréglementation, nous considérons que les projets d'école n'ont pas à être dictés par le Ministre. S'il n'y a pas d'accompagnement éducatif, charge à la hiérarchie d'assumer les directives ministérielles. Nous ne rédigerons pas des faux.

ISSR et Frais de Déplacement

Leurs missions sont essentielles au bon fonctionnement des écoles et pourtant l'éducation nationale remet en cause de manière récurrente les droits des personnels amenés à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions (titulaires remplaçants, enseignants exerçant sur plusieurs écoles, membres des réseaux, conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents...) :

- Remises en cause du versement de l'ISSR pour les remplaçants.
- suppression de l'ISSR depuis septembre 2007 pour les collègues exerçant dans

plusieurs écoles.

- Sous-estimation des enveloppes budgétaires et kilométriques (personnels des réseaux, maîtres formateurs, conseillers pédagogiques...).

- Suppression des remboursements pour la participation aux actions de formation (animations pédagogiques, stage formation continue...).

- Insuffisance du taux kilométrique dans un contexte de hausse des prix du carburant.

- Retards importants dans le versement des

: CAPD : quesako ?

- La Commission Administrative Paritaire Départementale examine tout ce qui concerne votre carrière.
- Les élus du SNUipp vérifient et défendent les droits de chaque collègue.
- Suite aux dernières élections professionnelles de décembre 2005, plus de la moitié des collègues ont fait confiance au SNUipp 95, d'où une représentativité de 7 sièges sur 10 à la C.A.P.D. Avec plus de 50%, le SNUipp a renforcé sa première place.
- Notre responsabilité est donc d'autant plus grande que nous avons toujours défendu notre profession dans le respect de l'équité et la transparence pour tous. Notre force, si elle est issue des urnes pour une part, repose aussi sur les débats que nous impulsions dans la profession et sur les actions que nous conduisons ensemble.

Des barèmes, pour quoi faire ?

De nombreux collègues se demandent à quoi servent les barèmes. Ils départagent les collègues qui formulent la même demande. Depuis toujours, le SNUipp, avec la profession, y a été favorable : pourquoi ? Un barème établit une règle équitable, connue de tous et applicable à tous. Cela permet la transparence que chaque collègue souhaite.

Est-il parfait ? Un barème ne permet pas de satisfaire l'attente de chacun ; mais s'il est établi en concertation, s'il prend en compte les données du secteur sur lequel il départage, il permet de répondre à l'attente du plus grand nombre. Il est égalitaire. Avec le temps, il peut évoluer mais toujours avec cet objectif.

Un élément apparaît dans tous les barèmes, c'est l'A.G.S. (ancienneté générale des services), c'est la reconnaissance de l'expérience et de l'ancienneté. La note a disparu du barème du mouvement départemental.

Il existe des barèmes nationaux qui ne peuvent être modifiés départementalement : permutations nationales, intégration par liste d'aptitude dans le corps des PE, accès à la hors classe.

Les barèmes départementaux sont établis après consultation de la CAPD : barème du mouvement, départs en stage de formation continue, barème des promotions, départs en stage CAPA-SH...

Les critères d'obtention des "exeat" sont aussi établis après consultation de la CAPD. Tous les barèmes et critères sont proposés par l'Inspectrice d'Académie aux membres de la CAPD. Après débats, discussions et propositions des élus, tout est finalement arrêté par l'Inspectrice d'Académie.

.....

frais de déplacement et depuis janvier 2007 les nouvelles modalités d'attribution excluent certains ayants droits à ces frais.

Afin de réouvrir ce dossier des remboursements des déplacements des personnels et de porter les revendications de tous nos collègues, les sections SNUipp des quatre départements de l'académie de Versailles ont demandé fin septembre 2008 une audience au Recteur qui est le responsable du budget opérationnel de programme.

Elections professionnelles : cette année on vote !

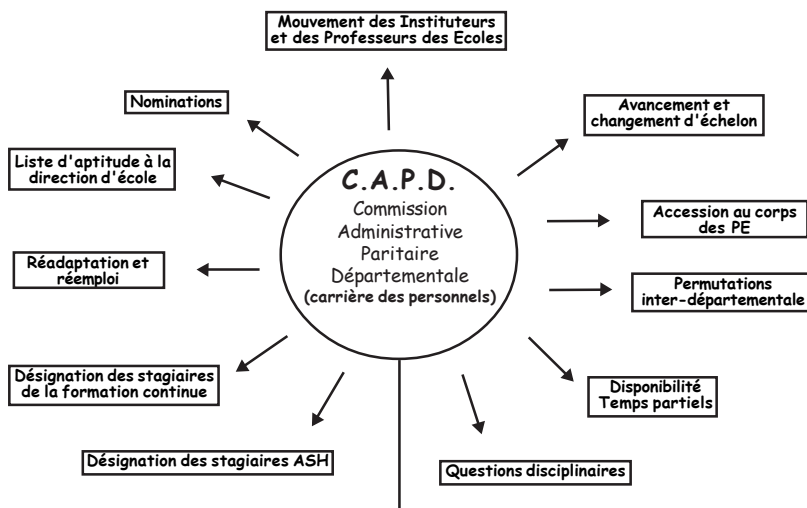
Les élections paritaires chargées de renouveler les représentants du personnels commenceront **début novembre** pour beaucoup de collègues votant par correspondance (collègues exerçant dans des écoles de moins de 8 classes...).

Le 2 décembre sera la **journée de vote dans les sections de vote** (écoles de plus de 8 classes).

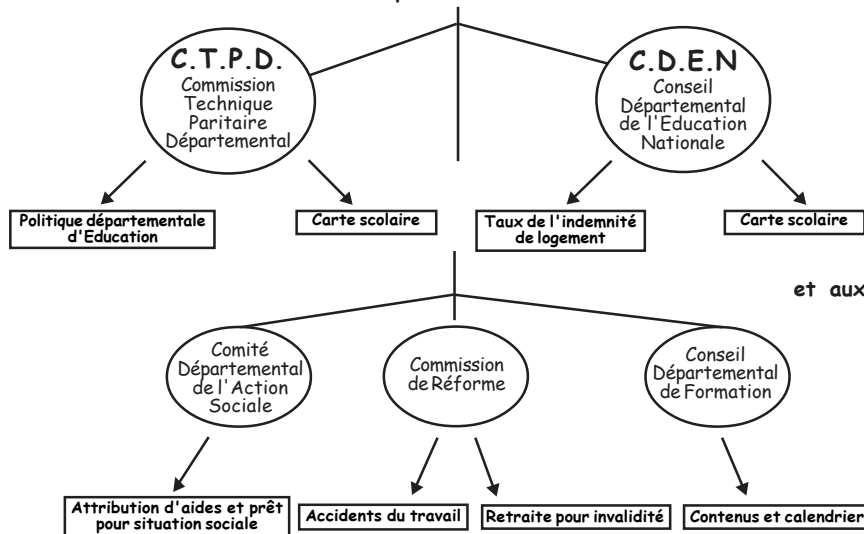
Naturellement, la voix de chacun doit compter puisque les commissions paritaires sont saisies des problèmes de promotions, de mouvement, de changement de département...

Naturellement, le SNUipp défendra la **transparence et l'équité** pour chaque collègue. En lien avec la profession, ses élus continueront de s'opposer et de proposer des dispositions permettant à chacun d'**exercer sereinement son métier et de voir ses droits respectés**.

Désigner des collègues pour siéger en commissions paritaires... Que font-ils ?



Les résultats aux élections à la C.A.P.D. déterminent la représentativité au C.T.P.D. et au C.D.E.N.



Les représentants du personnel : leur rôle...

Les délégué(e)s du personnel du SNUipp se fixent comme objectifs, face à l'administration, d'**interdire l'arbitraire** et de **contrôler** toutes les questions concernant la carrière, les promotions, les nominations, les changements de corps...

Leur présence dans les Comités Techniques Paritaires garantit la **transparence**... Les délégué(e)s du SNUipp **organisent le débat** avec l'ensemble des personnels et **rendent compte** en permanence à la profession. Pour nous, l'efficacité, la force des délégué(e)s du personnel dans les instances paritaires tient à leur capacité à s'appuyer sur une pratique syndicale en contact permanent avec les personnels et le terrain, sur une volonté de **transformation de l'école** et de la société.

Une conquête historique

La mise en place d'organismes de contrôle paritaires de la gestion des carrières des personnels n'est pas si ancienne que beaucoup le pensent parfois. Ce n'est qu'en 1946, après de longues luttes, qu'a été obtenue la création des CAP (commissions paritaires administratives) composées de représentants élus des personnels. Ces instances paritaires de concertation ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947 (elles ont, depuis, subi divers aménagements). Elles constituaient la première reconnaissance du droit à l'expression et au contrôle des personnels. Jusqu'alors, les instituteurs étaient nommés par le Préfet et bien souvent soumis à l'arbitraire de l'administration et aux pressions des notables et des élus locaux. C'est donc une conquête importante de la profession. **Elles constituent une avancée importante pour le mouvement syndical.**

Pas d'illusion, cependant, sur l'étendue de leur pouvoir. Ces commissions ne sont que consultatives et n'émettent qu'un avis. En dernier ressort, c'est le représentant de l'autorité (IA, recteur ou ministre) qui prend la décision finale.

Elles sont paritaires : nombre égal de représentants du personnel et de représentants de l'administration.

Malgré ces limites, ces commissions jouent un rôle important en matière de transparence, d'information, de caisse de résonance des revendications, d'avancées diverses.

Le SNUipp : c'est quoi ?

Le SNUipp 95, c'est 7 délégués du personnel sur 10.

Le SNUipp, c'est un outil collectif, pour l'École, pour la profession.

Le SNUipp, c'est une présence et une capacité d'action permanentes.

Le SNUipp, c'est :

- une information régulière, pour tous.
- un espace de débat et d'échanges.
- une place pour chacun.
- une force de propositions

REJOIGNEZ le SNUipp
Donnons-nous ensemble les moyens de promouvoir une école pour Tous.

Elections professionnelles décembre 2008



Je vote et fais voter SNUipp

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2009.
Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2008/2009

échelon	inséq.	prof. écoles	
		prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

ATTENTION : Montants en EUROS

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
- PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75•
- Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : _____ (10 max d'oct. à juillet)
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
adresse
Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
N° de compte Clé
Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
405.975

ORGANISME CREANCIER
SNUipp Val d'Oise
26 rue Francis Combe
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

.....

.....

.....

.....

.....

Elections professionnelles 2008

Vote par correspondance début novembre :
ZIL, BD, RASED..., enseignants écoles - de 8 classes.
Je vote par correspondance début novembre.
Votez dès réception du matériel.
Vote sur école le 2 décembre:
Enseignants écoles de + de 8 classes
Je vote dans mon école le 2 décembre.

Syndiquez-vous
pour l'année scolaire 2008-2009

Possibilité de payer en 10 fois
66% déductible des impôts